Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

LE 15 FÉVRIER 2024 À 10H30

AVIS DE CONVOCATION

Le 14 février 2024,

Prenez avis qu'à la demande de la mairesse de l'arrondissement, une séance extraordinaire du conseil est convoquée **le jeudi 15 février 2024, à 10 h 30, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 405, avenue Ogilvy, 2e étage, à Montréal.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises au conseil lors de cette séance.

(s) Lyne Deslauriers

La secrétaire d'arrondissement

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 15 février 2024 à 10 h 30

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions du public

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

20 – Affaires contractuelles

20.01 Immeuble - Location

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1249044001

Approuver le bail entre la Ville de Montréal et le Centre Lasallien Saint-Michel, au montant total de 2 190 000 $, taxes incluses, pour la location de locaux, situé au 3001, rue Louvain Est, à des fins communautaires et sportives pour l'arrondissement, pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2034.

District(s) : Saint-Michel

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0